

Sur motion de l'honorable M. Howlan, secondé par l'honorable M. Gowan, il a été
Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Gowan, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son premier rapport, recommandant que son quorum soit réduit à neuf membres.

Sur motion de l'honorable M. Gowan, secondé par l'honorable M. Howlan, il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Allan, du comité des banques et du commerce, a présenté son premier rapport, recommandant que son quorum soit réduit à neuf membres.

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Pelletier, il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, a présenté son premier rapport, recommandant que son quorum soit réduit à neuf membres.

Sur motion de l'honorable M. Dickey, secondé par l'honorable M. Miller, il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Vidal, président temporaire du comité chargé de s'enquérir des meilleurs moyens à prendre pour obtenir et faire publier un compte-rendu exact des débats et délibérations du Sénat et de faire rapport de temps à autre, a présenté son premier rapport, recommandant que son quorum soit réduit à sept membres.

Sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. Howlan, il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable Président a présenté à la Chambre,—les comptes et pièces justificatives du greffier du Sénat pour l'année expirée le 31 décembre 1886.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table.

Un message a été reçu de la Chambre des Communes dans les mots suivants :

CHAMBRE DES COMMUNES,

MERCREDI, 20 avril 1887.

Résolu, qu'il soit envoyé un message au Sénat, informant leurs Honneurs que cette Chambre a nommé l'honorable sir Adolphe Caron, et messieurs Amyot, Cockburn, Colby, Davies, Davin, Desjardins, Edgar, Kirkpatrick, Langelier (Montmorency), O'Brien, Scriver, Thérien, Weldon (Albert), Weldon (St. Jean), et Wright, pour aider M. l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque du parlement, en tant que les intérêts de cette Chambre sont concernés, et pour agir comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet de la bibliothèque.

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

Attesté,

J. G. BOURINOT,

Greffier des Communes.